

CORPS D'APPARTENANCE	ADMIS	REFUSES	ABSENTS	TOTAL
Certifiés	45	26	8	79
Bi-admissibles	0	1	0	1
Agrégés	18	4	2	24
PLP	8	3	0	11
AE	1	0	0	1
Professeurs des écoles	2	0	0	2
Certifiés stagiaires	9	5	6	20
Agrégés stagiaires	4	2	0	6
PLP stagiaires	1	1	0	2
Professeurs des écoles stagiaires	2	0	0	2
MA	1	0	0	1
TOTAL	91	42	16	149

ARTS

Nbre de Candidats	SECTEUR DISCIPLINAIRE	ADMIS	REFUSE	ABSENT	Note + Haute	Note + Basse
6	Cinéma et Audiovisuel	5	1	0	16/20	08/20
5	Danse (1 non évalué)	0	4	0	09/20	06/20
8	Histoire de l'Art	4	3	1	18/20	08/20
17	Théâtre (1 non évalué)	3	11	2	15/20	05/20
36		12	19	3		

FRANCAIS LANGUE SECONDE

		ADMIS	REFUSE	ABSENT	Note + Haute	Note + Basse
Nombre de candidats	14	5	8	1	20/20	03/20

DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE

DISCIPLINE	Nbre de Candidats	SECTEUR DISCIPLINAIRE	ADMIS	REFUSE	ABSENT	Note + Haute	Note + Basse
ALLEMAND	1	E.P.S.	0	1	0	/	06/20
	3	Histoire Géographie	2	1	0	17/20	07/20
	3	Mathématiques	3	0	0	17/20	13/20
	1	Techniques Culinaires	1	0	0	18/20	/
TOTAL	8		6	2	0		
ANGLAIS	1	Arts Plastiques	1	0	0	13/20	/
	13	Economie et Gestion	13	0	0	19/20	08/20
	3	E.P.S.	1	2	0	11/20	09/20
	23	Histoire Géographie	16	6	1	18/20	07/20
	10	Mathématiques	7	0	3	20/20	12/20
	6	Physique Chimie	5	0	1	20/20	10/20
	6	Sc. de la Vie et la Terre	2	4	0	10/20	07/20
	6	Technologie	3	2	1	15/20	08/20
	5	Vente Secrétariat	4	1	0	20/20	04/20
TOTAL	73		52	15	6		
ESPAGNOL	4	Economie Gestion	3	1	0	18/20	08/20
	2	E.P.S.	1	1	0	14/20	07/20
	4	Histoire Géographie	3	0	1	17/20	14/20
	3	Mathématiques	3	0	0	17/20	10/20
	1	Sciences de l'Ingénieur	1	0	0	16/20	/
	1	Sc. de la Vie et la Terre	1	0	0	19/20	/
	1	Techniques Culinaires	1	0	0	15/20	/
TOTAL	16		13	2	1		
ITALIEN	1	Histoire Géographie	1	0	0	18/20	
PORTUGAIS	1	Histoire Géographie	1	0	0	17/20	
TOTAL	99		73	19	7		

Conseils aux candidats

- **Constitution du dossier** : Le dossier doit rendre compte d'une expérience, d'un parcours, et faire état d'une motivation. Il faut veiller à la clarté et à la lisibilité de son contenu. Un dossier indigent, mal rédigé, incomplet, trop sommaire est rédhibitoire. En effet, le candidat doit avoir présent à l'esprit le fait que, lors de l'oral, le dossier sert de base à l'exposé (il ne s'agit pas toutefois de le lire au jury!) et conditionne la problématique de l'entretien. Un bon dossier doit permettre au jury d'avoir une connaissance précise de la formation et de l'expérience du candidat, ainsi que de sa motivation et de ses projets.
- **Candidatures** : Certains candidats déposent leur dossier et ne se présentent pas à l'oral. Ces absents ont été au nombre de seize (soit plus d'un candidat sur dix) pour la session 2009. Il convient de rappeler qu'une transmission de dossier vaut pour un engagement. En cas de désistement ou de retrait d'un candidat, celui-ci doit impérativement informer en temps utile (au plus tard quinze jours avant l'épreuve) les services de la DIVEC.

- **Oral :** Certains candidats viennent sans s'informer des conditions de l'épreuve ni des référentiels concernant les options ou les enseignements. Il faut donc rappeler que cette certification valide :
 - un parcours et une expérience d'enseignement ;
 - une capacité de recul ou de distance critique sur ses pratiques ;
 - un intérêt pour des enjeux d'ordre théorique (références culturelles contournables, lectures, lectures étayage scientifique, connaissances) ;
 - une connaissance de la demande institutionnelle sur ces domaines (cadres de référence).

Il est donc impossible de se préparer à cet oral comme à celui d'un examen ou d'un concours par simple « bachotage » quant aux idées et aux contenus supposés attendus.

En fait, différentes dimensions se croisent et donnent à cette certification toute sa singularité. Les attendus concernent à la fois la validation d'acquis d'expérience, une maîtrise de la réflexion pédagogique et didactique, une formation intellectuelle et scientifique. Une partie de l'entretien s'ancre nécessairement sur l'expérience même du professeur.

- **Des équilibres à gérer :** Il est clair qu'un candidat professeur stagiaire ne peut pas s'appuyer sur des pratiques et une expérience pédagogique de longue portée, même s'il manifeste un intérêt un engagement manifeste pour ce champ d'enseignement. Il doit en revanche être capable de montrer ses connaissances scientifiques, didactiques, pédagogiques, ainsi que son intérêt et ses projets.

Les professeurs qui, par exemple, pour obtenir la certification complémentaire Théâtre ou CAV, penseraient se fonder sur leur expérience de la gestion d'un atelier collège, doivent penser aussi à se projeter sur les dimensions d'une option facultative ou de spécialité (pratiques, enjeux, objets) et à mobiliser les connaissances culturelles nécessaires dans ce domaine.

Quelques rappels spécifiques

DNL

L'épreuve se déroule, tout ou partie, en langue cible. L'exposé où le candidat peut faire état de sa formation, de son expérience, de sa motivation et de l'avancée de sa réflexion sur la spécificité de l'enseignement de la DNL se fait soit en français soit totalement ou partiellement en langue cible, au choix du candidat. Le niveau attendu est le B2 (« utilisateur indépendant ») du cadre européen de référence pour les langues : « Peut comprendre le contenu essentiel des sujets concrets ou abstraits dans un texte complexe, y compris une discussion technique dans sa spécialité. Peut communiquer avec un degré de spontanéité et d'aisance tel qu'une conversation avec un locuteur natif ne comporte de tension ni pour l'un ni pour l'autre. Peut s'exprimer de façon claire et détaillée sur une grande gamme de sujets, émettre un avis sur un sujet d'actualité et exposer les avantages et les inconvénients de différentes possibilités. »

L'entretien permet aussi d'estimer les capacités de conception et d'implication de l'enseignement du candidat dans la mise en œuvre de la section, au sein d'un établissement : spécificités de la pédagogie de la discipline enseignée en langue vivante étrangère (notamment en ce qui concerne les attentes), de l'attitude face à la langue, des critères d'évaluation, des difficultés d'apprentissage particulières, du choix des thèmes et des supports... Le candidat doit, enfin, exposer ses projets divers, par exemple d'échange scolaire du second degré. Le candidat doit donc connaître les différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans différents pays, selon les classes, les élèves...) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire.

Il doit montrer une bonne connaissance des champs lexicaux en rapport avec sa discipline, et s'exprimer en langue cible avec une aisance qui s'inscrit dans la durée. La spécificité de

l'enseignement de la DNL en section européenne exige de lui qu'il montre l'avancée de sa réflexion didactique sur le rôle de la DNL dans le développement des compétences des élèves tant dans la discipline enseignée que dans la langue cible. Il est également attendu du candidat qu'il démontre, dans l'exposition de ses projets, sa capacité à travailler en équipe avec ses collègues de langue vivante. Il doit aussi faire la preuve de sa connaissance du dispositif depuis les conditions qui régissent la mise en place d'une section européenne dans un établissement jusqu'à l'évaluation institutionnelle du baccalauréat pour les élèves de ces sections.

Outre la maîtrise de la langue vivante étrangère, la maîtrise didactique de la discipline d'enseignement est également essentielle : les candidats doivent bien connaître les programmes et les méthodes d'enseignement du secondaire, et notamment pouvoir expliciter une démarche d'investigation conduite en DNL. Le vocabulaire scientifique, spécifique à la discipline, doit être également bien maîtrisé. Enfin, une absence de réflexion sur les modalités d'évaluation peut être pénalisante : les candidats lors de l'entretien de certification doivent être capables de se projeter dans l'enseignement de leur discipline en langue vivante, en précisant quelques situations d'apprentissage et quelques supports d'évaluation.

FLS

Il paraît indispensable de s'interroger sur des problématiques précises : l'enfant allophone n'est pas un ensemble vide à qui il conviendrait de simplement transmettre des codes linguistiques de façon unilatérale. Son identité implique une langue ou des langues, un rapport au langage, une culture au sens large. Les pratiques pédagogiques en FLS touchent donc à l'interculturalité : capacité à mettre en rapport et confronter les langues et les cultures, entre l'enseignant et l'élève, entre élèves venant de pays différents. De même l'action pédagogique d'apprentissage linguistique ne saurait être mécanique : il s'agit de créer de véritables situations de parole et d'échange. Nous demandons aux candidats de s'interroger également sur la dimension sociale et culturelle qui s'y construit.

ARTS

- **CAV**

Les enjeux sont à la fois d'ordre artistique, scientifique, culturel, didactique et pédagogique. Il s'agit tout d'abord pour le candidat de faire preuve d'une réelle culture cinématographique et audiovisuelle, et de maîtriser le langage d'analyse spécifique. Mais une véritable analyse filmique ne consiste pas en un relevé de procédés ou de techniques d'écriture. Le candidat doit montrer qu'il est capable de faire d'un élève un spectateur averti, à la fois sensible et exigeant, au regard critique aiguisé, capable de comprendre et d'apprécier les œuvres dans leur spécificité générique et leur singularité.

La connaissance de l'enseignement du cinéma dans le système scolaire français, et en particulier dans l'option facultative et l'enseignement de spécialité ne saurait se limiter à la présentation des programmes et des épreuves de CAV au baccalauréat. Le jury attend du candidat qu'il sache préciser les objectifs, les enjeux, les méthodes de cet enseignement. Les modalités de projet interdisciplinaire, de travail en équipes, de partenariat avec les professionnels ne peuvent lui être étrangères. C'est enfin la capacité à expliciter une démarche pédagogique dans la complémentarité de ses dimensions pratiques, culturelles, méthodologiques qui est discriminante.

- **Théâtre**

Ce qui vaut pour le CAV vaut également pour le théâtre. Le jury constate que la culture théâtrale (tant sur le plan théorique qu'au niveau des références) fait trop souvent défaut. C'est le plus souvent une dynamique de réflexion qui est à trouver. Des enjeux théoriques doivent pouvoir se traduire en projet didactique ou en actions descriptibles. Par exemple : un candidat pour la CC Théâtre doit être capable de choisir les notions théoriques qui lui semblent majeures et d'esquisser

un projet didactique. Le rapport au spectacle vivant doit pouvoir se traduire en actions pédagogiques claires : pratique du journal de bord, méthodes pour aborder un spectacle, l'interpréter...

- **Histoire des arts**

La session 2009 de la certification en histoire des arts témoigne d'une méconnaissance des attendus de l'épreuve pour bon nombre de candidats. Le plus souvent les candidats font part de leur expérience disciplinaire sans envisager véritablement une approche transversale des projets à mener. Les dossiers présentés sont généralement une description linéaire d'activités (souvent déjà réalisées) sans réelle réflexion pédagogique ni mise en perspective avec les programmes et les compétences à développer chez les élèves dans le cadre de cet enseignement.

Être capable de mener un projet dans sa classe en proposant des activités liées à d'autres disciplines ne suffit pas à construire un projet transversal qui corresponde aux textes officiels. Qu'il s'agisse de l'enseignement de spécialité en lycée ou d'une participation à la généralisation de l'histoire des arts en collège, les candidats doivent être conscients de la nécessité de construire un projet commun dans lequel chacun pourra, grâce à ses spécificités disciplinaires, apporter aux élèves un regard particulier et complémentaire sur les œuvres choisies comme objet d'étude. Les meilleurs candidats sont ceux qui, grâce à leur réflexion pédagogique, font preuve d'un véritable esprit d'ouverture à la fois culturel et pédagogique.

Critères d'évaluation du jury :

- Connaissances des programmes (options lycée et généralisation)
- Connaissances culturelles et artistiques dans différents domaines (autres que sa discipline)
- Capacités du candidat à se projeter dans un projet transdisciplinaire
- Capacité à s'approprier des pratiques pédagogiques qui permettent un travail en équipe

Un dossier soigné et une préparation sérieuse à l'entretien sont indispensables pour réussir cette épreuve de certification.

- **Danse (Conseils du jury) :**

Cet examen ne peut être attribué qu'à des enseignants ayant une réelle expérience pédagogique de l'enseignement de la danse avec des élèves, il est donc conseillé d'avoir une solide pratique d'enseignement de la danse,

la connaissance d'une seule technique de danse ne peut être recevable ; le candidat doit s'ouvrir à plusieurs styles de danse, notamment la danse contemporaine,

un discours encyclopédique sur les contenus théoriques de la danse qui ne serait pas relié à sa mise en œuvre avec les élèves ne peut suffire, le candidat doit se préparer à la didactique de cette discipline,

lorsque le candidat présente un projet ou une expérience pédagogique, il doit être capable de formaliser son discours afin que le jury puisse estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre d'un tel projet,

le candidat doit étudier les programmes de l'option de spécialité danse au lycée et pouvoir en maîtriser les contenus ; une méconnaissance de ces textes est rédhibitoire.

En conclusion, il nous semble que seuls les candidats faisant preuve d'une expérience acquise dans l'enseignement de la danse avec des élèves peuvent postuler à cet examen. Une expérience seule de danseur, de spectateur ou de théoricien, quel que soit son niveau d'expertise, ne peut suffire.

Pour l'ensemble des IA-IPR présidents de jurys
Michel GRAMAIN